



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE BAIE-TRINITÉ

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE
LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE BAIE-TRINITÉ PORTANT
PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES, TAXATION ET TARIFICATION POUR
L'ANNÉE 2024, À LA SALLE WILLIE-CYR DU CENTRE DONALD-
THIBEAULT LE MERCREDI 17 JANVIER 2024 APRÈS LA SÉANCE
ORDINAIRE**

Sont présents :

M. Michel Paquet, conseiller	siège n° : 1
M. Yvan Thibeault, conseiller,	siège n° : 2
M. Bernard Jourdain, conseiller :	siège n° : 3
M ^{me} Thérèse Gendreau conseillère	siège n° : 4
M. Jean Proulx, conseiller :	siège n° : 6

Monsieur Éric Doyle, directeur général et secrétaire-trésorier

Sont absents :

M. Étienne Baillargeon	Maire
M ^{me} Carole Jourdain, conseillère :	siège n° : 5

Monsieur Michel Paquet maire-suppléant constate le quorum et procède à l'ouverture de la séance extraordinaire. La séance débute à 19h20, 16 personnes sont présentes.

Ordre du jour:

1. Ouverture de la séance extraordinaire
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Présentation et adoption des prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2024
4. Période de question
5. Clôture et levée de l'assemblée

2024-01-13

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Après lecture de l'ordre du jour par monsieur Michel Paquet

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Thérèse Gendreau

QUE l'ordre du jour de la présente séance extraordinaire soit adopté tel que soumis.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

2024-01-14

**3. PRÉSENTATION ET ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES
POUR L'EXERCICE FINANCIER 2024**

ATTENDU QUE l'article 954 du Code municipal prévoit que le conseil de la Municipalité doit préparer et adopter le budget de la Municipalité pour le prochain exercice financier et avoir des revenus équivalents aux dépenses;

ATTENDU QUE pour l'exercice financier 2024 de la Municipalité de Baie-Trinité, les revenus et les dépenses s'établissent comme suit :

BUDGET MUNICIPALITÉ BAIE-TRINITÉ
BUDGET COMPARATIF 2024

REVENUS			
	2024	2023	Variation
Taxes	770 584.81 \$	698 830.79 \$	10%
Tenant lieu de taxes	116 525.52 \$	112 408.00 \$	4%
Transferts	839 642.31 \$	743 164.43 \$	13%
Services rendus	74 034.00 \$	59 285.00 \$	25%
Imposition de droits	20 850.00 \$	20 600.00 \$	1%
Autres	0.00 \$	0.00 \$	0%
Totaux	1 821 636.64 \$	1 634 288.22 \$	11%

CHARGES			
	2024	2023	Variation
Administration générale: élus et administration	397 295.72 \$	324 928.75 \$	22%
Sécurité publique: Police, Incendie et Sécurité civile	108 998.02 \$	104 866.00 \$	4%
Transport: Voierie et déneigement	354 049.88 \$	369 313.59 \$	-4%
Hygiène du milieu: Aqueduc, égouts et déchets	134 626.79 \$	129 822.10 \$	4%
Santé et Bien-Être	0.00 \$	0.00 \$	0%
Aménagement, urbanisme et développement	85 779.65 \$	77 489.43 \$	11%
Loisirs et culture	34 901.36 \$	31 034.85 \$	12%
Frais de financement, intérêts et provisions	705 985.22 \$	596 833.50 \$	18%
Totaux	1 821 636.64 \$	1 634 288.22 \$	11%

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR: M. Jean Proulx

QUE le conseil de la Municipalité de Baie-Trinité accepte les prévisions budgétaires pour l'exercice 2024 tel que présenté et qu'il soit diffusé sur l'ensemble du territoire de la Municipalité.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

4.PÉRIODE DE QUESTIONS

Conformément au deuxième alinéa de l'article 956, les délibérations du conseil et la période de questions lors de cette séance traitant du budget portent exclusivement sur le budget.

Mme Marlène Ringuette : Elle demande pourquoi nous ne voyons pas les pourcentages des taxes / ordures et eau dans le tableau.

2023-01-15

5.CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Bernard Jourdain de clore la séance extraordinaire, l'ordre du jour étant épuisé, il est 19h30.

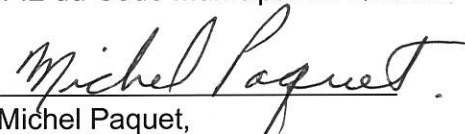

Michel Paquet

Maire-Suppléant


Éric Doyle

Directeur général

En signant le présent procès-verbal, je reconnais avoir signé toutes les résolutions conformément aux obligations prévues au 2^e alinéa de l'article 142 du Code Municipal du Québec.


Michel Paquet,

Maire-Suppléant